

Fleurissons Annemasse

Inscriptions au concours de fleurissement 2020

Fleurir nos balcons et jardins contribue à embellir notre cadre de vie et à affirmer l'identité d'Annemasse. Pour encourager et récompenser les jardiniers Annemassiens, la Ville organise chaque année un concours de fleurissement des particuliers.

Grâce à l'aménagement et à l'entretien de ses espaces verts publics, Annemasse est classée « 3 fleurs » dans le réseau national des villes et villages fleuris.

La Ville souhaite également encourager les particuliers à fleurir leurs espaces extérieurs. Elle organise donc, chaque année et gratuitement, un concours de fleurissement qui vient récompenser les Annemassiens amateurs de jardinage.

Le jury note les participants dans **plusieurs catégories** :

- balcons ou terrasses ;
- immeuble collectif ;
- maison avec jardin ;
- maison avec potager ;
- acteurs économiques ;
- écoles et institutions.



Pour s'inscrire

Pour participer à l'édition 2020, les Annemassiens doivent **télécharger le formulaire d'inscription** sur le site internet de la Ville (<https://www.annemasse.fr/au-quotidien/environnement/engagements-et-actions-de-la-ville/concours-de-fleurissement>).

La date limite d'inscription est le samedi 27 juin.

Le jury réalisera sa tournée durant l'été.

Les lauréats seront ensuite récompensés lors d'une cérémonie de remise de prix qui se déroule généralement durant l'hiver suivant.

A noter : le concours 2020 est susceptible d'être annulé si les conditions sanitaires viendraient à se dégrader d'ici la remise des prix.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE